

D'un bout à l'autre...**EDITO****Sommaire**EditoActualités

- Combien y a-t-il d'habitants à Colligny-Maizery ?
- Un Noël magique
- La liaison douce subventionnée
- Des élus au travail...
- Le compostage, on s'y met

La vie municipale

- Derniers conseils municipaux

La vie locale

- Une brocante sous le soleil
- Beau et chaud, le feu de la St Jean
- Du sport et du bien être

Bien vivre ensemble

- Les usoirs en Lorraine
- Protégeons la nature
- Dommage pour le patrimoine communal

Bon à Savoir

- Démarches administratives – rappel
- Pass'sport



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons après la pause estivale, après la rentrée scolaire des enfants et à la veille d'une fin d'année qui, souhaitons-le, soit la plus agréable possible pour chacun d'entre vous.

Ces derniers mois, l'activité municipale s'est maintenue avec néanmoins une pause dans les gros projets. Pause liée notamment à certaines difficultés rencontrées avec les services de l'Etat et de la Région GrandEst. Face au risque financier en jeu par rapport à la position de ces structures, j'ai préféré ralentir notre vitesse d'avancement dans le déroulement de notre programme. Fort heureusement après une période de bras de fer parfois plus que véhémement, nous sommes parvenus à trouver des solutions. C'est ainsi que la division foncière concernant les trois dernières parcelles du lotissement « la Goule » nous a été autorisée et que la subvention de la Région pour la liaison douce nous a également été confirmée et notifiée.

Aussi, nous allons pouvoir poursuivre nos actions et notamment travailler sur la requalification de la rue Principale à Colligny et à la création d'un local commercial. A cet effet, je rencontrerai prochainement une délégation de la Région GrandEst afin d'étudier les aides possibles ; le projet de création d'un commerce a été inscrit au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Sur le plan écologique et à terme, nous allons procéder au remplacement de l'ensemble des luminaires de la commune par une technologie LED. Une subvention ayant été obtenue au titre du "Fonds Vert".

En partenariat avec l'association les Copigneulles nous aurons le plaisir d'offrir prochainement aux petits et grands un moment de joie et de convivialité à l'occasion du Noël des enfants.

Pour mieux connaître la population de la Commune, l'INSEE organise, début 2024, le recensement de ses habitants. C'est une démarche importante que je vous remercie de prendre au sérieux quand vous serez sollicité par l'agent recenseur.

Dans l'attente de vous retrouver prochainement au cours des manifestations de fin d'année et restant à votre entière disposition,

Je vous souhaite bonne lecture,

Le Maire, Hervé Messin

Combien y a-t-il d'habitants à Colligny-Maizery ?



Nous allons bientôt le savoir.

L'INSEE organise, au début 2024, le recensement de la population de la commune.

Il aura lieu du Jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

Le recensement de la population est essentiel pour les communes. Il permet de déterminer leur population officielle ainsi que les caractéristiques de leurs habitants et de leurs logements. Les chiffres du recensement permettent de définir la participation de l'État au budget des communes et d'identifier les besoins de la population : nouveaux logements, commerces, écoles, maisons de retraite... La qualité du recensement est donc essentielle.

Durant la période déterminée, vous aurez la visite d'un agent recenseur :

Monique Legendre viendra vous expliquer comment compléter les documents fournis par l'INSEE : documents papier ou via internet.

Réservez-lui le meilleur accueil !

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, c'est

- Un recensement exhaustif (tous les logements et tous les habitants)
- Une fois tous les cinq ans
- Un cinquième des communes chaque année

Un Noël magique

Pour les enfants de 0 à 10 ans :

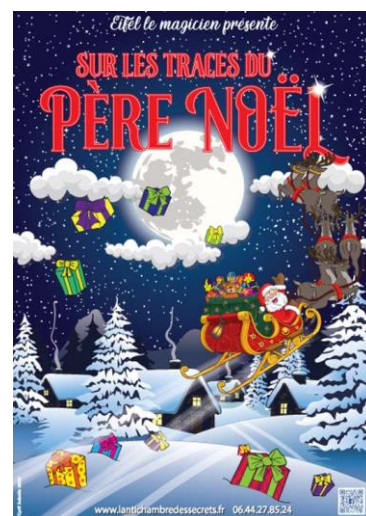
Partez "**Sur les traces du Père Noël**", vibrez au rythme du magicien Eifel.

Samedi 16 décembre 2023 à 17 h00

et venez rencontrer le Père Noël !

Le même jour, pour tous, le **marché de Noël** proposera dans ses cabanes, boissons, petite restauration, produits locaux...

Tout pour vous régaler !



La boîte aux lettres à l'attention du Père Noël sera également installée près de la cabane à livres.

La liaison douce subventionnée

Pour des travaux d'un montant de 145 030 €, cette réalisation vient de bénéficier d'une subvention d'un niveau exceptionnel de **101 092,96** euros (soit environ 70 %) au titre du dispositif « Appel à projets 2021 - FEADER-Relance » via la Région GrandEst.



Des élus au travail...

A trois reprises cette année, la Commune a eu les honneurs de la presse : quand les dotations publiques baissent, il faut se retrousser les manches. A Colligny-Maizery, autour du Maire, les élus volontaires mettent les mains à la pâte pour contenir le budget et tisser des liens avec la population. Divers travaux ont pu être réalisés dans la période passée.

Vous les apercevez chaque samedi matin, ici et là, à réparer, peindre, arroser, tondre, voire construire... toutes ces prestations permettent de sérieuses économies sur le budget de la Commune et par conséquent de maîtriser au mieux la pression fiscale.



Les membres du conseil municipal en fonction de leur disponibilité et Hugues Legendre, employé communal, sont les bonnes volontés assidues à toutes ces tâches.



Toutes les personnes désireuses de participer, même ponctuellement, sont les bienvenues.



Le compostage, on s'y met !

Au 1er janvier 2024, **les biodéchets devront pouvoir être triés à la source**. Cette prescription résulte de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'Economie Circulaire de 2020. (**Loi AGE3**)

Les collectivités locales mettent donc à disposition des habitants des moyens qui leur permettent de trier leurs biodéchets.

La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange qui détient cette compétence souhaite donc densifier le compostage domestique et sensibiliser les usagers à cette pratique.

Elle propose à la vente et à tarifs préférentiels des composteurs en bois pour les habitants. Ces derniers sont écologiques et sont produits en France. De plus, dans certaines communes du territoire des expérimentations de compostage partagé sont en phase test et pourront être généralisées, cependant ce dispositif nécessite un lieu approprié, un référent ainsi qu'une certaine discipline et pédagogie.

Pratiquer le compostage permet de réduire d'environ 35% le poids de sa poubelle et donc de la sortir moins souvent. Au final, composter c'est réduire ses dépenses.

Fournis en kit, ces composteurs peuvent être retirés au siège de la CCHCPP sur rendez-vous en téléphonant au 03 87 64 10 63 - (*Prochaine livraison pour le mois de décembre*)

LA VIE MUNICIPALE

Aux derniers conseils municipaux...

Le 9 juin 2023, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni et a débattu sur les points suivants* :

- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Le 9 juin 2023, 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni et a débattu sur les points suivants* :

- Décision modificative sur le budget de la Goule

**Le détail de ces délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la Commune*

Une question,
Une suggestion,
Une réclamation,
Vous pouvez contacter

mairiecolligny@wanadoo.fr

Le 18 octobre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni et a débattu sur les points suivants* :

- Renouvellement du contrat de l'employé communal
- Attribution de la prime pouvoir d'achat au personnel communal
- Nomination d'un référent déontologique
- Nomination d'un référent laïcité
- Recensement INSEE : Nomination et rémunération de l'agent recenseur
- Taxe de séjour 2023 et 2024 : détermination du montant
- CCHCPP : convention de prestations de service et choix des prestations
- CCHCPP : création d'une commission « mobilité douce » et participation au choix de la commune
- RGPD : adhésion au Centre de Gestion 57
- URBANISME : Création d'un document d'urbanisme pour le territoire communal.
- Eclairage public :
 - notification fonds vert
 - choix du prestataire
- Chasse 2024-2033
- Admission en non-valeur
- Remboursement d'une facture payée par un adjoint
- Prix de vente des parcelles de la Goule
- Divers :
 - Subvention liaison douce, Echange / Achat de parcelles
 - Division parcellaire

A noter

**Dimanche 4 février 2024
Repas des Seniors**

**Retour sur images - Ça bouge à Colligny-Maizery !
Avec les Copigneulles !**



Une Brocante sous le soleil

La tradition a été respectée : la brocante du 8 mai a rencontré un véritable succès ! Que ce soit parmi les exposants ou du côté de la restauration...



Beau et chaud, le feu de la St Jean !

Belle ambiance de western ce soir-là pour fêter la St Jean ! Tout y était : le public, les animations, l'énergie des bénévoles et quel spectacle à l'embrasement du bûcher, plus exactement du saloon ! Sans oublier le feu d'artifice sur la musique du "train sifflera trois fois" pour clôturer le spectacle ! La soirée s'est terminée tard dans la nuit...



Témoignage d'un bénévole :

Nous sommes un petit groupe, comme des copains, avec une bonne ambiance !
Le partage des tâches est fait dans le respect des compétences de chacun. Un but commun : faire vivre le village...

Toutes les bonnes volontés
sont les bienvenues !



Du sport et du bien-être

3 activités associatives sont présentes au sein même du village :

A Maizery, dans l'ancienne mairie :

- ◆ du qi gong (gymnastique chinoise), animé par Joëlle LEMOY, complet
- ◆ du chant : le groupe vocal féminin "Les Spirit'U'Elles", au répertoire essentiellement classique, sacré et orthodoxe répète les mardis de 18h15 à 20h15 dans l'ancienne mairie de Maizery.

A la mairie à Colligny,

- ◆ des cours de Pilate, le jeudi après-midi de 15h15 à 16h 15 et de 16h30 à 17h30 - un deuxième groupe vient de se former : il reste quelques places - contact Anne-Marie BRZUSTOWITZ – 06 37 04 25 73

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les usoirs en Lorraine

Spécificité des villages lorrains, l'usoir est la portion de terrain qui s'étend entre la voirie et les façades des maisons. Il appartient au **domaine public de la commune**. Il était réservé à l'époque au dépôt du matériel agricole. Aujourd'hui les riverains peuvent en faire l'usage sans qu'il s'agisse d'une aliénation. Le riverain immédiat ne bénéficie pas du droit d'usage du sous-sol de l'usoir, il peut l'aménager en surface et il en assure aussi l'entretien. Ces espaces participants au cadre collectif, un usoir non entretenu sera pris en charge par la commune sans que le riverain ne puisse s'y opposer.

Protégeons la nature

Dans la parcelle agricole privée longeant la liaison douce, une bande fleurie et enherbée a été semée. Elle se prolonge par ailleurs derrière les maisons du Fromenteau : **ce n'est pas un espace de promenade**, mais fait partie d'un programme environnemental initié par l'agriculteur propriétaire. Nous remercions vivement Jean-Philippe WEISSE pour cette initiative.

Dommage pour le patrimoine communal

Des graffitis... Dans le lavoir, sur l'aire de jeux



du laisser-aller.... (animal ou humain ?)
dans l'abri bus aussitôt nettoyé



BON A SAVOIR...

Démarches administratives – rappel

Les demandes de cartes d'identité et de passeport se font directement et uniquement sur internet. Pour les personnes qui n'en n'ont pas la possibilité, les maisons "France Services" sont à leur disposition. Le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme se fait également sur internet via le guichet unique dédié.

Pass'sport

Les jeunes de la commune peuvent bénéficier d'une aide de 50 € pour pratiquer un sport dans une structure associative du territoire. Ce dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023 pour les inscriptions prises depuis le 1^{er} juin. Pour toute information <https://www.pass.sports.gouv.fr>